

Examen DCI 2012

EXAMEN INTRA-SESSIONS /

Droit Commercial International

Vème ANNÉE Commerce International

Professeur : Mme Seddiki El Houdaigui

I/ Répondez aux affirmations suivantes par vrai ou faux (2 points) :

		Vrai	Faux
a	Les commerçants personnes physiques sont définis par la nature de leurs activités		
b	Un acte mixte est celui qui est fait pas une personne commerçante qui réalise des actes civils		
c	Une personne civile peut effectuer des actes de commerce		
	DROIT ESPAGNOL		
d	Les sources de droit espagnoles sont régies par le Code civil		
e	La loi est la source par excellence, les autres sont des sources subsidiaires		

f	Les traités internationaux deviennent lois internes dès lors qu'elles ont été signés, ratifiés et publiés au Journal officiel		
	DROIT FRANÇAIS		
g	Les traités et conventions internationales ont une autorité supérieure à celle de la loi		
	DROIT BELGE		
h	Reconnait les spécificités du droit commercial au travers de ses juridictions		

II/ Définissez (4 points)

1. Le commerçant
2. Le principe de l'autonomie de la volonté
3. Le demandeur et le défendeur en justice
4. La liberté d'entreprendre

III/ Systèmes Juridiques

Les Etats Unies ne reconnaissent pas la distinction Droit civil, droit commercial. La méconnaissance de cette distinction a-t-elle des conséquences ? (Sur les parties à un contrat, par rapport au critère de commercialité), qu'en est-il au Maroc ?

IV/ Présentez les effets sur les pays en développement des principes politico-juridiques de réciprocité, de sauvegarde et de la clause de la nation la plus favorisée sacralisés par l'OMC.

VI/ Cas pratique : DROIT MAROCAIN

Votre société a passé un contrat avec un client commerçant installé en Espagne à qui vous avez vendu des tapis pour une valeur de 15 000 dirhams.

Ce client a reçu la marchandise il y a déjà quelques mois et refuse toujours de vous payer le prix de la vente. Heureusement vous aviez pris la précaution d'établir un contrat signé par les deux parties et légalisé au Maroc. Le contrat mentionne qu'en cas de litige la compétence est accordée au tribunal de commerce de Tanger.

Vous décidez alors de faire porter l'affaire devant le tribunal.

- 1- En droit commercial est-on toujours dans l'obligation de disposer d'un contrat écrit pour valider la vente ? (Importance du consentement...)

- 2- Au cas où la décision du tribunal de commerce ne vous convienne pas, serait-il possible de faire appel de la décision ? Si la réponse est affirmative quels en sont les conditions ?

- 3- Présentez la hiérarchie des juridictions sous la forme d'un schéma et indiquez à quoi sert la cour suprême au Maroc et dans de nombreux pays.